



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NANO TECH BIKE CLEANER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NANO TECH BIKE CLEANER
 Numéro du produit 904, 904FR, 904-CTJ, 906, 907

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Muc- Off Ltd
 Unit 1, 1st Floor, Innovation
 Close, Concept Office Park,
 Poole, Dorset
 BH12 4QT
 +44 (0) 1202 307790
 info@muc-off.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 1202 307790 (Heures de travail)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N°/1272/2008)

Dangers physiques Non classé.
 Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319
 Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xi; R36
 ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention
 Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

NANO TECH BIKE CLEANER

Mentions de mise en garde P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|--|--|--|
| TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE 1-5% | | |
| Numéro CAS: 64-02-8 | Numéro CE: 200-573-9 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27-XXXX |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 2 - H373 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22 Xi;R41 | |
| ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM 1-5% | | |
| Numéro CAS: 68891-38-3 | Numéro CE: 500-234-8 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16 |
| Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi; R38, R41 | |
| GLYCERINE > 1 | | |
| Numéro CAS: 56-81-5 | Numéro CE: 200-289-5 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX |
| Classification Non classé. | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| TRISODIUM NITRILOTRIACETATE <1% | | |
| Numéro CAS: 5064-31-3 | Numéro CE: 225-768-6 | |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Carc. Cat. 3;R40 Xn;R22 Xi;R36 | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

NANO TECH BIKE CLEANER

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Inhalation | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact oculaire | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|--|
| Ingestion | Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. |
| Contact oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------------------|------------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |
|---------------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers | Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx). |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. |
|--|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. |
|----------------------------------|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

NANO TECH BIKE CLEANER

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

GLYCERINE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ aérosols
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE (CAS: 64-02-8)

| | |
|-------------|--|
| DNEL | Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2.5 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.5 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.5 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour |
| PNEC | - Eau douce; 2.2 mg/l - Eau de mer; 0.22 mg/l - rejet intermittent; 1.2 mg/l - Sol; 0.72 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 43 mg/l |

ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULPHATES, SEL DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

| | |
|-------------|---|
| DNEL | Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2750 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 175 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1650 mg/kg/jour Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 15 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 52 mg/m ³ |
|-------------|---|

NANO TECH BIKE CLEANER

| | |
|-------------|---------------------------------------|
| PNEC | - Eau douce; 0.24 mg/l |
| | - Sol; 0.946 mg/kg |
| | - STP; 10000 mg/l |
| | - Eau de mer; 0.024 mg/l |
| | - rejet intermittent; 0.071 mg/l |
| | - Sédiments (eau douce); 5.45 mg/kg |
| | - Sédiments (eau de mer); 0.545 mg/kg |

GLYCERINE (CAS: 56-81-5)

| | |
|--|---|
| Commentaires sur les composants | WEL = Workplace Exposure Limits |
| DNEL | Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56 mg/m ³ |
| PNEC | - Eau douce; 0.885 mg/l |
| | - Eau de mer; 0.0885 mg/l |
| | - rejet intermittent; 8.85 mg/l |
| | - Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l |
| | - Sol; 0.141 mg/kg |
| | - Sédiments (eau douce); 3.3 mg/kg |
| | - Sédiments (eau de mer); 0.33 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



| | |
|--|--|
| Protection des yeux/du visage | Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. |
| Protection des mains | Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Néoprène. EN 374 |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination. |
| Protection respiratoire | Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---------------------------------------|
| Aspect | Liquide coloré. |
| Couleur | Rose. |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | pH (solution concentrée): 10.8 - 11.4 |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Pas d'information disponible. |

NANO TECH BIKE CLEANER

| | |
|--|-------------------------------|
| Point d'éclair | Pas d'information disponible. |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité relative | 1.02 @ 20°C |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité | Pas d'information disponible. |
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Pas d'information disponible. |

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

NANO TECH BIKE CLEANER

| | |
|---|---|
| Effets toxicologiques | Aucune information disponible. |
| <u>Toxicité aiguë - orale</u> | |
| ETA orale (mg/kg) | 69 531,25 |
| <u>Toxicité aiguë - cutanée</u> | |
| Indications (DL₅₀ cutanée) | Pas d'information disponible. |
| <u>Toxicité aiguë - inhalation</u> | |
| ETA inhalation (gaz ppm) | 175 781,25 |
| ETA inhalation (vapeurs mg/l) | 429,69 |
| ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) | 58,59 |
| <u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u> | |
| Données sur l'animal | Pas d'information disponible. |
| <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u> | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| <u>Sensibilisation respiratoire</u> | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas d'information disponible. |
| <u>Sensibilisation cutanée</u> | |
| Sensibilisation cutanée | Pas d'information disponible. |
| <u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u> | |
| Essais de génotoxicité - in vitro | Pas d'information disponible. |
| <u>Cancérogénicité</u> | |
| Cancérogénicité | Pas d'information disponible. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Pas d'information disponible. |
| <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u> | |
| Exposition unique STOT un | Pas d'information disponible. |
| <u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u> | |
| Exposition répétée STOT rép. | Pas d'information disponible. |
| <u>Danger par aspiration</u> | |
| Danger par aspiration | Pas d'information disponible. |
| Inhalation | Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. |
| Ingestion | Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. |
| Contact cutané | Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. |
| Contact oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

NANO TECH BIKE CLEANER

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(ont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

NANO TECH BIKE CLEANER

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|-----------------------------------|--|
| Réglementations nationales | The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). |
| Législation UE | Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015. |
| Document d'orientation | CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

NANO TECH BIKE CLEANER

| | |
|---|---|
| Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité | <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>Kow: Coefficient de partage octanol-eau.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.</p> <p>MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.</p> <p>cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.</p> <p>FBC: Facteur de bioconcentration.</p> <p>DBO: Demande biochimique en oxygène.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.</p> <p>NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.</p> <p>DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.</p> |
| Sigles et abréviations utilisés dans la classification | <p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité chronique</p> |
| Commentaires sur la révision | NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente. |
| Date de révision | 09/09/2016 |
| Révision Remplace | 05 |
| la date | 01/07/2015 |
| Numéro de version | 1.001 |
| Statut de la FDS | Approuvé. |
| Signature | Muc-Off Ltd |

NANO TECH BIKE CLEANER

Phrases de risque dans leur intégralité

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R38 Irritant pour la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.